

Réforme de l'audio-visuel public : quels objectifs ?

Le gouvernement et sa « majorité » souhaitent transformer l'audiovisuel public, depuis 2023 avec l'initiative d'un sénateur dont s'est emparé la Ministre de la Culture, a engagé un travail parlementaire qui aurait dû aboutir ce mois-ci avec la présentation à l'Assemblée nationale du texte de la loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

Une motion de rejet des députés a renvoyé le texte vers le Sénat, à l'initiative de cette loi.

Cette réforme envisage la création d'une holding unique, France Médias, qui regrouperait France Télévision, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) qui changerait de statut juridique par sa transformation en société anonyme comme le sont déjà France Télévision et Radio France (sociétés anonymes financées par des versements de l'Etat – prélèvements sur ses recettes fiscales). France 3 et France Bleu sont regroupés dans une entité tournée vers la vie des territoires, ICI, et France Info devient franceinfo qui regroupe le numérique, de Radio France et France Télévision. Ces deux nouvelles entités appartiendraient à la holding.

L'idée initiale de fusionner toutes les entités a été abandonnée.

Dans un premier temps, France Médias devait aussi prendre dans son giron France Medias Monde (RFI, France 24, Monte Carlo Doualiya, radio arabophone), mais la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qui s'est tenue le 18 juin 2025 sur proposition du gouvernement a exclu cette orientation. Dans cette même commission, le gouvernement a fait voter la suppression de la totalité du chapitre concernant « la préservation de notre souveraineté audiovisuelle ». C'est vrai que prendre une telle décision, précisément le 18 juin, s'avère particulièrement cocasse.

Ce projet est rejeté par tous les syndicats des sociétés concernées et un mouvement de grève de grande ampleur touche l'ensemble du secteur audiovisuel public.

Les syndicats considèrent le projet « extrêmement dangereux » pour l'avenir des salariés et l'indépendance de l'information. De fait, France Médias est conçu pour exercer une gestion d'ensemble avec en perspective des mises en synergie selon le jargon des managers, ce qui signifie faire autant ou mieux si possible avec moins de moyens. Ainsi selon la Ministre de la Culture, porteuse du projet, la création de la holding permettrait 10 millions d'économies par an. Mazette !

Avec France Médias, y aura-t-il encore plus d'intermittents du spectacle quasi permanent dans les effectifs, encore plus d'appels à des entreprises de production externe, etc. ? Avec la création de la holding, se profile le transfert des fonctions support comme la comptabilité, les Ressources humaines, les systèmes d'information vers le niveau supérieur avec des réductions d'effectif au passage.

En ce qui concerne l'indépendance de l'information, on ne voit pas trop de quoi il s'agit. Nous n'avons pas l'impression d'un ton général d'insolence et de remises en question des pouvoirs économiques dans les informations de France Télévisions et de Radio France. Un exemple, anecdotique mais illustrant notre propos, la venue de Salamé, dont la dévotion au système capitaliste est remarquable, s'est décidé avant toute mise en place d'une holding, tout comme la venue de Benjamin Duhamel (Ah ! enfin du nouveau dans la famille Duhamel !) à France Inter.

Que l'activité syndicale se complique dans un contexte de holding et dans cette perspective, la mobilisation pour repousser la réforme nous pouvons le comprendre mais pour le reste, il nous semble que le combat de l'indépendance de l'information est d'ores et déjà d'actualité.

Pourquoi ajouter un niveau supplémentaire dans l'audio-visuel public ? Ce n'est pas de nature à relever le défi de la concurrence de Netflix et consorts. Et d'ailleurs, est-ce bien le cœur de la problématique ? Pourquoi donc aussi l'enthousiasme du RN pour France Médias alors que ce parti a bien l'ambition de vendre ou supprimer l'audio-visuel public ?

Certains craignent un retour à l'ORTF c'est-à-dire un audiovisuel public plutôt comme un service de l'Etat qu'un service public. Le propos embellit un peu la situation actuelle car si hier à l'ORTF comme aujourd'hui dans les différentes entités du secteur public de l'audiovisuel, des productions de toute nature par leurs qualités jouent d'évidence un rôle de service public, il n'en reste pas moins vrai que toutes les diffusions restent sous contrôle, en particulier, celles qui ont trait à la vie politico-sociale et à l'économie.

Et holding ou pas, cela ne changera rien à cette affaire.